

M-Bond 200 Catalyst C

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	M-Bond 200 Catalyst C Mélange Mélange Mélange Aucune attribué.
1.2	Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Adhésifs. Rien de connu.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; Liquide et vapeurs très inflammables. Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. 3
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	F; R11: Facilement inflammable. Xi; R36: Irritant pour les yeux. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Mention(s) de Mise en Garde	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Bond 200 Catalyst C   Danger H226: Liquide et vapeurs inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction à Proscrire
Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Ne pas utiliser de jet d'eau.
- 5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive.
- 5.3 **Conseils aux pompiers**
Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Eliminer les sources d'ignition. Éviter de respirer vapeurs. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles
Ambiante. 5 - 25°C
Stable dans les conditions normales.
Conservé à l'écart des: Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Alcools.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Adhésifs.

8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 **Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8)	VME (8)	VLE (ppm)	VLE	Remarque:
-----------	--------	---------	---------	-----------	-----	-----------

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.0 Date: 29.04.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

		heures, ppm)	heures, mg/m ³)		(mg/m ³)	
Propan-2-ol	67-63-0	-	-	400	980	

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

DNEL (Propan-2-ol)	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - À long terme - Effets systémiques	-	500 mg/m ³	888 mg/kg bw/day
Consommateur - À long terme - Effets systémiques	26 mg/kg bw/day	89 mg/m ³	319 mg/kg bw/day

PNEC	Propan-2-ol
Milieu Aquatique	PNEC aqua (freshwater / marine water / intermittent releases) 140.9 mg/L PNEC STP 2251 mg/L PNEC sediment (freshwater/marine water) 552 mg/kg sediment dw PNEC oral 160 mg/kg food
Milieu terrestre	PNEC soil 28 mg/kg soil dw

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Porter des gants imperméables (NE374). Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Gants en tissu inadapté: Caoutchouc naturel / PVC.

Protection respiratoire



Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
Odeur
Seuil olfactif
pH
Point de fusion/point de congélation

Propriétés physico-chimiques de la substance Propan-2-ol.

Bleu Liquide coloré.
D'Alcool Odeur
Non disponible.
Non fixé.
-88.5°C

Révision: 1.0 Date: 29.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82.3°C (Mixture)
Point d'éclair	11.7 °C °C
Taux d'Evaporation	2.83 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Flam. Liq. 2; Liquide et vapeurs inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	6.02 kPa at 25°C
Densité de vapeur	2.1 (Air = 1)
Densité relative	0.78 (H2O = 1)
Solubilité(s)	98% (De l'eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0.05 log Pow (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	399 °C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	2.038 mPa s (dynamic) 25 °C
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations Aucun.

10. SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Alcools, Forte Acides et Alcalis.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
Toxicité aiguë	
Ingestion	Non classé.
Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Contact avec la Peau	Non classé.
Contact avec les yeux	Eye Irrit. 2
Irritation	Eye Irrit. 2; Irritant modéré pour les yeux chez le lapin.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Not classified.
Toxicité à dose répétée	Non classé.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non classé comme Polluant Marin.
12.2 Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit devrait être très mobile dans le sol. De l'eau Soluble.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. (2001/118EC). Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
- 13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| | ADR/RID / IMDG / IATA |
| 14.1 numéro ONU, | UN 1219 |
| 14.2 Désignation officielle de transport | ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non classé comme Polluant Marin. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| 14.8 Renseignements supplémentaires | Aucun. |

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** Propan-2-ol - Seveso Substances Category 7b
- 15.1.1 **Règlements de l'UE**
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation: Aucun.
- 15.1.2 **Règlements nationaux** Rien de connu.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique** Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Propan-2-ol (CAS# 1330-20-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H226	Classification harmonisée
Eye Irrit. 2; H319	Classification harmonisée
STOT SE 3; H336	Classification harmonisée

LÉGENDE

- LTEL Limite d'exposition prolongée
- STEL Limite d'exposition (15 min)
- DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)
- PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
- PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
- vPvB vPvT: très Persistant et très Toxique
- OECD Organisation de coopération et de développement économiques

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.0 Date: 29.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.